

CHARTRE DE DON



Ou petit mode d'emploi pour ceux qui n'osent pas jeter les livres qui dorment dans leur « bibliothèque ».

Vous souhaitez remettre gratuitement au réseau des médiathèques de la vallée de Kaisersberg, un ou plusieurs documents vous appartenant et nous vous en remercions. Vous pouvez les apporter à l'accueil des différentes médiathèques du Réseau ou dans le cas d'un volume de dons importants, merci de prendre contact avec le personnel des médiathèques afin de convenir d'un rendez-vous en dehors des heures d'ouverture. **Dans tous les cas, les dons ne doivent pas être déposés dans la boîte de retour.**

Nous effectuons d'abord un tri suivant l'intérêt de leur contenu, leur état matériel et la politique documentaire du Réseau.

Tous ne seront pas intégrés dans le catalogue du Réseau.

Seuls ceux **en bon état** répondant aux critères d'acquisition des médiathèques du Réseau et améliorant l'offre déjà proposée seront conservés, sachant que le Réseau dispose déjà d'un grand nombre de titres. Il faut savoir que les dons ont un coût de traitement et de stockage. Les documents que nous ne conservons pas sont redonnés à d'autres institutions (associations, structures médicales ou sociales, Emmaüs...), aux particuliers via nos boîtes à livres ou recyclés.

Ainsi, par votre don, vous déléguez l'utilisation de vos supports aux médiathèques du Réseau.

Types de documents susceptibles d'être acceptés en don :

DOCUMENTAIRES :	FICTIONS:	MULTIMEDIA:
<ul style="list-style-type: none">• Moins de 6 ans• Pas d'encyclopédies en volume• Pas de livres de poche, ni de revues, ni de manuels scolaires, de thèses, de manuels professionnels	<ul style="list-style-type: none">• Moins de 10 ans• Pas de livres de poche sauf pour les classiques	<ul style="list-style-type: none">• Pour des raisons de droits de prêt, les médiathèques ne peuvent accepter ni CD-Rom, ni vidéos (DVD ou VHS).

En dernier recours, il faudra vous résoudre à jeter vos livres, mais sans mauvaise conscience... car au final, l'intérêt d'un livre réside dans son contenu. Un livre de droit ou un guide de voyage de plus de 10 ans, même s'ils sont en bon état, n'ont plus beaucoup d'intérêt. Le savoir évolue rapidement, même dans des disciplines qui peuvent paraître immuables, comme l'histoire ou les langues.

Et si vous avez encore des scrupules, il faut savoir que les médiathèques procèdent aussi régulièrement à un renouvellement de leurs collections en acquérant des documents et en retirant d'autres des rayons, opération appelée «désherbage».

Dès lors, si les termes de la présente chartre vous conviennent, nous acceptons vos dons avec plaisir. Nous vous remercions beaucoup pour votre geste et votre compréhension.

Les équipes de bibliothécaires